

Ces chiffres que l'on vous cache

La négation actuelle de la dimension structurelle du chômage correspond à une volonté politique d'individualiser la question et de « gérer le flux » des chômeurs plutôt que de réduire le taux de chômage. Un débat de fond et une transparence réelle des chiffres-clés s'imposent d'urgence.

Guillaume Goor (Mission Locale de Saint-Gilles)

Pour tenter d'appréhender la situation de manière plus globale, il importe de s'extraire du brouhaha politico-médiatique quotidien, qui empêche une réflexion critique sur les enjeux soulevés en trame de fond. Si le problème du chômage fait le pain quotidien des médias grand public, il n'est généralement abordé que sous son aspect statistique. Pourtant, l'omniprésence de la notion de « taux de chômage » cache mal la gêne généralisée que suscitent certaines questions essentielles, systématiquement absentes du débat. Le coût réel du chômage pour la collectivité est, par exemple, un véritable tabou médiatique. Ce silence généralisé laisse la place aux spéculations les plus fantaisistes et aux affirmations les moins nuancées.

Difficile, dans ces conditions, de se faire une idée plus précise de la situation et d'adopter le recul nécessaire. Fort heureusement, la Belgique n'est pas – pour le moment du moins – une république bananière et les données chiffrées, c'est-à-dire budgétaires, économiques ou fiscales, sont accessibles au citoyen concerné, pour peu qu'il ait le temps, l'envie et les moyens de le faire. En effet, ces informations sont parfois noyées au milieu de tableaux ou de rapports d'une longueur quasi bibliques. Tour d'horizon de ces données méconnues.

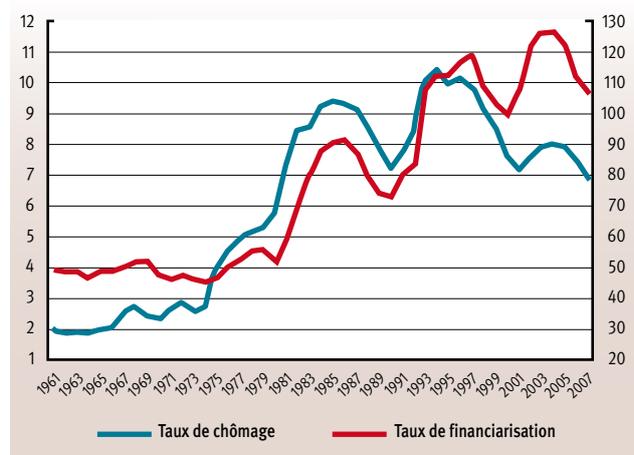
Chiffres officiels, chiffres officieux

Selon la définition que l'on adopte, on peut faire varier le nombre de chômeurs réels du simple au triple. Si l'on se base sur la définition utilisée par la Direction Générale des Statistiques du SPF Economie, qui elle-même reprend celle du Bureau International du Travail (BIT) (1), on trouve le chiffre de 405.082 chômeurs complets indemnisés (ou CCI) (2). Si, a contrario, on se base sur les chiffres fournis par l'Onem, on trouve le nombre de 648.350 CCI (3).

Ces chiffres sont pourtant largement sous-évalués car ils ne comptabilisent que les personnes qui entrent dans la catégorie des CCI. Or l'Onem indemnise, mensuellement, près de 1,25 million de personnes en Belgique (4), qui n'entrent pas comme telles dans les statistiques officielles mais qui, pour beaucoup, sont effectivement des chômeurs (5). Le taux officiel de chômage en Belgique, basé sur la définition *a minima*, celle du BIT, est donc actuellement de 8,3% au second trimestre 2014 (6). Chiffre que l'on pourrait pro-

Le coût réel du chômage pour la collectivité est un véritable tabou.

FINANCIARISATION ET CHÔMAGE DANS L'UE 1961-2007



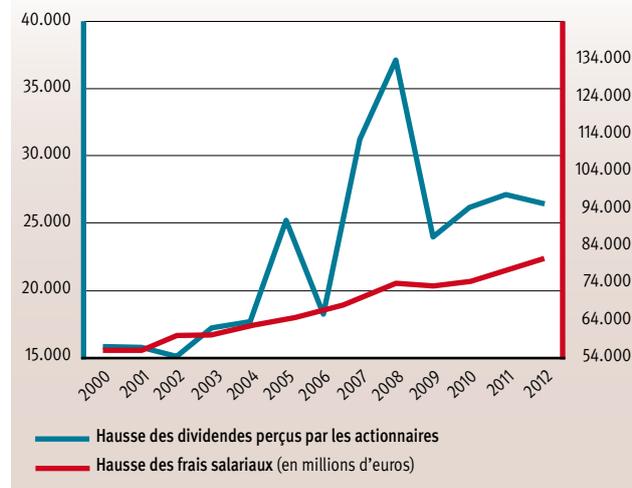
Le taux de financiarisation mesure la part du profit non investi en % du PIB, comme la différence entre le taux de marge des entreprises et le taux d'investissement.

Sources : Commission européenne 2007. Michel Husson, *Un pur capitalisme*, 2008, Ch.1, *La hausse tendancielle du taux d'exploitation*, p.7, disponible ici : <http://www.contretemps.eu/sites/default/files/capur1.pdf>.

bablement doubler ou tripler si l'on y ajoutait les autres catégories de demandeurs d'emploi, en ce compris les allocataires des CPAS. Ce que l'on peut qualifier de maquillage des chiffres officiels correspond évidemment à une volonté politique : en prétendant qu'il n'y a, finalement, qu'assez peu de chômeurs et qu'il y a suffisamment d'emplois pour tous, on justifie ainsi les mesures répressives à leur encontre (7). Mais la question qui nous intéresse ici est la suivante : combien coûtent, annuellement, toutes ces personnes à la collectivité ? Pour trouver la réponse, il suffit par exemple de se référer aux rapports

⇒ annuels de l'Onem. Pour l'année 2013, le budget total de l'Onem (dépenses) s'élevait à 12,085 milliards d'euros, dont 7,513 milliards pour les allocations de chômage, toutes catégories confondues (8). Cela nous amène à une seconde interrogation : combien doit-on cotiser pour les allocations de chômage ? Selon les taux de cotisation en vigueur depuis le 1er juillet 2011, pas grand-chose. En effet, le taux de cotisations sociales pour les salariés (ouvriers et employés) est de 13,07% du salaire brut. Les cotisations restantes sont patronales et se calculent non sur le salaire brut mais sur le salaire total (9). Sur ces 13,07 %, seuls 0,87 % sont dédiés aux allocations de chômage. A titre de comparaison, chaque salarié cotise 7,5 % de son brut pour les pensions et 4,7 % pour les soins de santé et indemnités

HAUSSE PROPORTIONNELLE DES DIVIDENDES ET DES FRAIS SALARIAUX pour les entreprises non-financières belges 2000-2012



Source : Mission Locale de Saint-Gilles, novembre 2014, basé sur les chiffres disponibles sur le site de la BNB.

tés d'invalidité. Notons toutefois que, dans les faits, les taux de cotisation réels sont encore plus bas, du fait, notamment, des diverses mesures d'aide à l'emploi. Voilà pour le nombre de chômeurs,

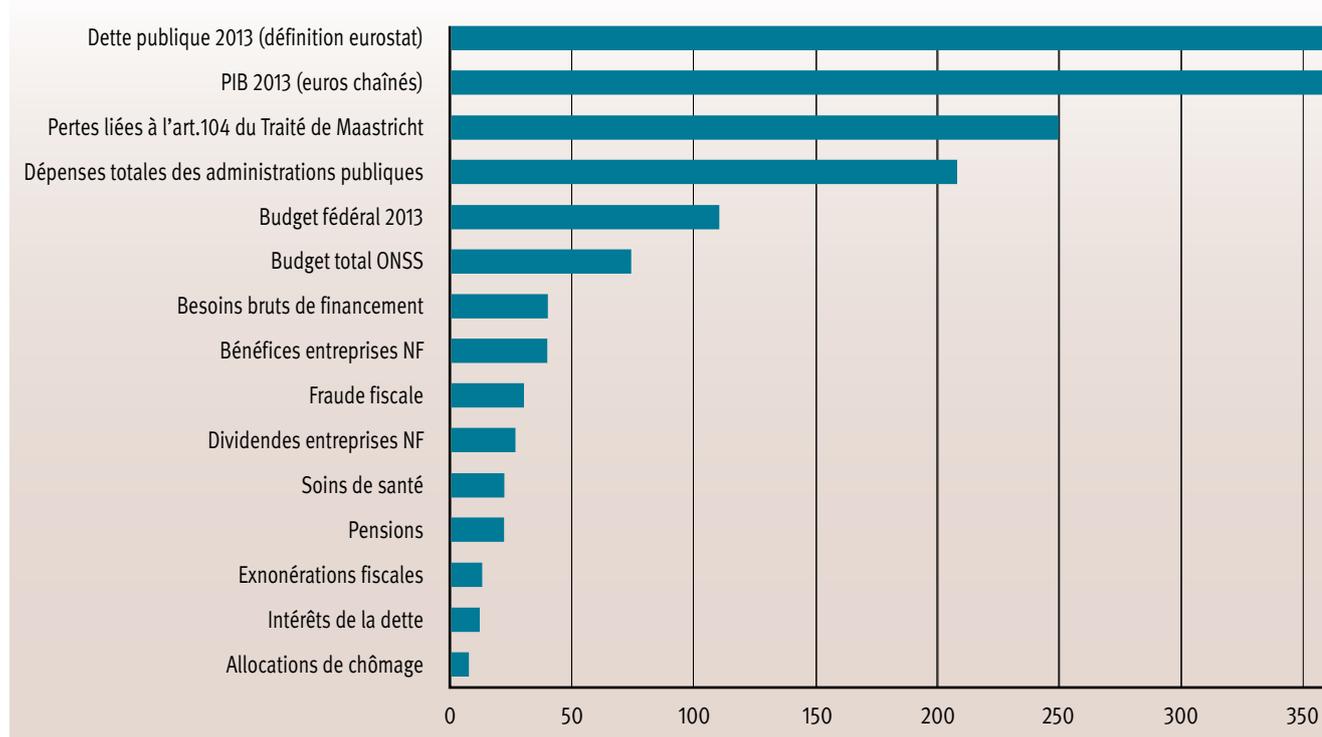
leur coût annuel global et leur coût pour les salariés (10). Cela peut paraître beaucoup, mais nous allons voir que ces chiffres, en comparaison avec d'autres, prennent une toute autre dimension.

Chiffres publics essentiels

Avant toute chose – et pour se faire une idée des ordres de grandeur qui sont ici en jeu – il importe de comparer ces chiffres aux chiffres nationaux essentiels auxquels ils sont le plus directement reliés. Le premier, le plus évident, est celui du budget total de la Sécurité sociale. Pour le trouver, une fois encore, rien de plus simple : le site de l'ONSS nous fournit toutes les réponses nécessaires. Le montant total des dépenses de

COMPARAISON DES DIFFÉRENTS COÛTS ABORDÉS DANS L'ARTICLE

en milliards d'euros, chiffres 2013, sauf pour les pertes liées à l'article 104 du Traité de Maastricht, qui s'échelonnent sur 20 ans (1992-2011)



Source : Mission Locale de Saint-Gilles, tableau basé sur la présente étude, novembre 2014.

La dette publique agit donc comme un moyen de socialiser les pertes et de privatiser les profits.

L'ONSS s'élève, pour l'année 2013, à 74,4 milliards d'euros. Les dépenses affectées à la gestion financière globale, qui s'élèvent à la somme de 66,941 milliards, sont réparties entre les différentes branches de la Sécurité sociale, dont 21,896 milliards pour les soins de santé (Inami), 21,869 pour les pensions (ONP) et 9,357 pour le chômage (Onem), soit respectivement 33%, 33% et 14% de ces dépenses (11).

Deuxièmement, il importe de ramener ces chiffres au budget de l'Etat fédéral. Les recettes totales de caisse de l'Etat s'élèvent, dans le budget initial 2014, à 114,1 milliards d'euros. Les recettes probables pour 2013 s'élevaient à 110,7 milliards. Notons d'ores et déjà qu'il y a un rapport de l'ordre de 1 à 15 entre les 7,5 milliards dédiés par l'Onem aux allocations de chômage et les recettes de l'Etat en 2013. Selon ce calcul, les allocations de chômage correspondent à 6,78 % du budget fédéral.

Enfin, précisons qu'il s'agit là des recettes de caisse de l'Etat fédéral et non des recettes totales de l'ensemble des administrations publiques, lesquelles s'élevaient, en 2013, à 198,316 milliards pour un montant total des dépenses de 208,239 milliards (12).

Ces chiffres doivent ensuite être comparés au PIB belge, c'est-à-dire à l'ensemble de la richesse produite annuellement sur le territoire national. En 2012, le PIB aux prix du marché s'élevait à 376,84 milliards d'euros et, en 2013, à 395,3 milliards (13). Pour 2013, les allocations de chômage correspon-

dent donc à 1,9 % du PIB belge.

Enfin, la question de la dette doit également être abordée. La dette publique belge brute s'élevait en 2013, selon Eurostat et l'Agence de la dette, à 104,5 % du PIB, soit 413,25 milliards d'euros (14). Les intérêts de la dette tourment, quant à eux, autour des 10 à 12 milliards annuels (précisément 12,09 milliards en 2013) et, selon l'agence de la dette, les besoins bruts de financement constituent, chaque année, près de 40 milliards d'euros, soit 40,36 milliards pour 2013 et 38,03 milliards pour 2014 (15).

Par ailleurs, depuis le Traité de Maastricht (1992), les Etats ne peuvent plus emprunter ni à leur banque centrale, ni à la Banque Centrale Européenne (BCE). Les acteurs privés peuvent par contre le faire, à des taux dérisoires. Conséquence : les Etats doivent désormais emprunter aux acteurs privés, et à des taux usuriers, l'argent qu'ils pouvaient auparavant emprunter à leur banque centrale ou à la BCE à des taux avantageux. Ce système a engendré, pour l'Etat belge, un manque à gagner de l'ordre de 250 milliards d'euros entre 1992 et 2011, par rapport à la situation qui aurait prévalu s'il avait pu emprunter à sa Banque Centrale au taux de 1% (16). Dans les faits, la dette publique agit donc comme un moyen de socialiser les pertes et de privatiser les profits.

Ces chiffres montrent que les allocations de chômage sont loin d'être le gouffre financier pour l'Etat que l'on nous décrit fréquemment.

Chiffres privés méconnus

Il nous reste à présent à examiner la question des chiffres émanant du secteur privé. Là encore, gros dossier : hausse des bénéfices et des dividendes contre baisse tendancielle de la part salariale au sein des entreprises et financiarisation de l'économie réelle, dérégulation bancaire, défiscalisation massive des profits voire fraude fiscale pure et simple... Bref, le tableau fait à nouveau peine à voir et les chiffres qui en sont issus ridiculisent une fois encore les montants – comparativement dérisoires – dédiés aux allocations de chômage.

En premier lieu, notons que, tous

secteurs confondus, les sociétés qui ont généré le plus de profits en 2013 ont été, en moyenne, taxées à 6,7 %, pour un taux normal d'imposition de 33,99%. Cette défiscalisation massive des grosses entreprises a engendré une perte nette pour l'Etat de 13,16 milliards d'euros. Ce chiffre a oscillé, selon les années et depuis 2009, entre 13 et 24 milliards d'euros de pure perte fiscale (17). A elles seules, Telenet et AB InBev ont totalisé pour plus de deux milliards d'exonérations en 2013.

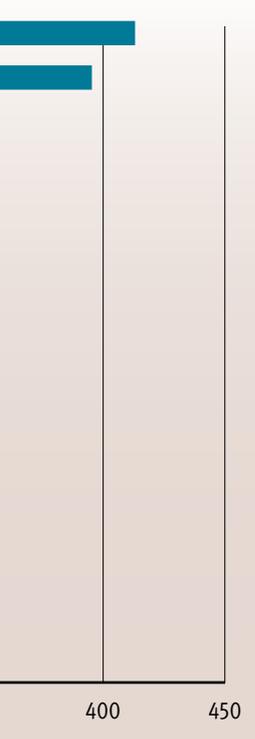
Deuxièmement, la financiarisation croissante de l'économie non financière (plus communément appelée économie réelle ou productive), à l'œuvre depuis la fin des années 1970, a engendré un mécanisme de ponction des profits générés par les entreprises au profit de l'actionariat. Les actionnaires, désormais réels détenteurs des moyens de production, ont pris en otage les bénéfices des entreprises non financières, au détriment de l'investissement productif, empêchant par voie de conséquences la création de nouveaux emplois (*lire le graphique en p. 24*) (18).

Pour la Belgique, cette dynamique peut se traduire de manière chif-

Les allocations de chômage sont loin d'être le gouffre financier que l'on nous décrit fréquemment.

frée. Il suffit pour cela de consulter les comptes des entreprises non-financières sur le site de la Banque Nationale (BNB). Ainsi, entre 2000 et 2012, la part salariale a augmenté plus de deux fois moins vite que les bénéfices et 1,5 fois moins vite que les dividendes versés aux détenteurs du capital : tandis que les frais de personnel passaient de 55,95 à 80,29 milliards, augmentant de 43,5%, les bénéfices augmentaient de 98,8%, passant de 19,93 à 39,63 milliards et les dividendes croissaient de 67,8%, passant de 15,77 à 26,46 milliards, avec un pic à 37 milliards en 2008, juste avant la crise des subprimes (19).

Une dernière partie du problème doit être évoquée, à savoir les estimations des pertes nettes pour l'Etat qui résultent de la fraude fiscale. Par nature, la fraude fiscale est impossible à quan-



⇒ tifier. Au mieux peut-elle être estimée via différentes méthodes dont il s'agit ensuite de recouper les résultats. Conclusions, pour la Belgique : elle est estimée en général à 20 % du PIB et les pertes nettes pour l'Etat qui en résultent sont estimées à 20 à 30 milliards annuels, soit entre 2,5 et 4 fois le montant des allocations de chômage (20).

L'un dans l'autre, si l'on compare ces valeurs au coût du chômage, on ne peut évidemment que s'étonner de l'agitation médiatique et politique qui dénonce de manière permanente la charge que ferait peser sur la société le maintien de l'assurance-chômage (lire le tableau en p. 24).

Un choix politique

Les conclusions qui s'imposent sont assez claires : non seulement il n'y a aucune commune mesure entre le coût du chômage pour la société et les pertes effectives pour l'Etat liées au financement de la dette, aux mesures d'exonération fiscale, à la captation des profits au bénéfice des actionnaires ou au manque de moyens pour lutter contre la fraude fiscale. Par ailleurs, il est évidemment bien plus facile pour la classe politique – qui est en cela relayée par les mass-médias – de dénoncer les chômeurs et d'individualiser le problème plutôt que d'admettre l'existence de pro-

chiffres ne seront pas médiatisés comme ils devraient l'être, les préjugés sur les chômeurs et les fantasmes populaires autour du coût qu'ils représentent auront encore de beaux jours devant eux. □

(1) Pour les différentes définitions du chômage, voir : http://www.plan.be/admin/uploaded/200907140958500.ppo29_fr.pdf.

(2) Derniers chiffres disponibles. Voir : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>.

(3) Données chiffres disponibles (août 2014), voir : http://www.rva.be/frames/Frameset.aspx?Path=D_stat&Language=FR&Items=1.

(4) Précisément 1.259.346 personnes (août 2014).

(5) Ne sont pas comptabilisés les jeunes en stage d'insertion, les chômeurs en formation, les « chômeurs âgés », les personnes sous mesure d'activation, les chômeurs temporaires, les travailleurs à temps partiel avec allocation de garantie de revenu (AGR), les prépensionnés mi-temps, les interruptions de carrière, les crédits-temps... Et bien entendu, les allocataires CPAS, qui sont sous budget communal et non fédéral.

(6) Voir *Chiffres trimestriels relatifs* sur le site de la DG Statistiques du SPF Economie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/trimestriels/>.

(7) L'Onem s'en vante d'ailleurs dans son rapport annuel et se targue désormais du prix des bonnes pratiques européen en matière de Sécurité sociale. Voir le dernier rapport annuel de l'Onem (2013), vol.1, p.8, disponible sur son site internet.

(8) Si l'on ajoute à cela les allocations de chômage avec complément d'entreprise et les interruptions de carrière et crédits-temps, on obtient le chiffre de 9,957 milliards d'euros. Voir le rapport annuel 2013, vol.1, p.154, Budget des missions (dépenses).

(9) Pour davantage de précisions sur le salaire brut et le salaire total et sur les taux de cotisations sociales et patronales, se référer à <http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/over-de-fod/sociale-zekerheid-kort/hoeveel-werknemers.htm>.

(10) Pour une explication des taux de cotisation en vigueur pour les indépendants, voir : <http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/over-de-fod/sociale-zekerheid-kort/hoeveel-zelfstandigen.htm>.

(11) Il s'agit des dépenses de la gestion financière globale, chiffres auxquels doivent être ajoutés des dépenses connexes qui sont détaillées sur le site de l'ONSS. Voir <http://www.onsrapportannuel.be/fr/activites-principales/financer/dépenses>.

(12) Pour le budget fédéral, voir les *Commentaires et observations sur les projets de Budget de l'Etat pour l'année budgétaire 2014*, réalisés par la Cour des comptes, pp.15-16 : https://www.ccrek.be/docs/2013_40_Budget2014.pdf.

Pour les recettes et dépenses totales des

administrations publiques, voir le site de la BNB, *Les comptes 2013 des administrations publiques* : <http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/NFCO13.PDF>.

(13) Il s'agit de la valeur du PIB aux prix du marché et non de la valeur du PIB exprimée en euros chaînés (prix constants relatifs à une année de base, en l'occurrence 2010, obtenus en corrigeant les prix du marché de l'effet de l'inflation). Voir notamment Chiffres clés. *Aperçu statistique de la Belgique 2013* de la DG Statistiques du SPF Economie, p.31 : http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR_kerncijfers_2013bis_tcm326-233791.pdf.

(14) Voir sur le site d'Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsdde410> ou celui de l'agence de la dette : http://www.debtagency.be/fr_data_public_finances.htm.

Si l'on prend la définition de Maastricht, celle qu'utilise la Banque Nationale, ces chiffres varient considérablement. La dette atteint alors 101,5% du PIB (euros chaînés) et s'élève à 387,159 milliards. Voir <http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/NFCO13.PDF>.

(15) Les besoins bruts de financement reprennent le déficit budgétaire de l'Etat fédéral, la partie de la dette échéant de l'année en cours, le préfinancement prévu (soit les obligations échéant à partir de l'année suivante), etc. Voir pour 2014 : http://www.debtagency.be/fr_data_financing_requirements.htm.

(16) Voir Olivier Bonfond, *Et si on arrêtait de payer*, Aden, 2012.

(17) Voir la dernière étude du PTB (octobre 2014) sur le top 1000 des bénéficiaires réalisés par les entreprises belges en 2013 : http://ptb.be/sites/default/files/documents/2014/10/15/141016_etude_ptb_top1000top50_2013.pdf.

(18) Pour s'en convaincre, il suffit de se référer au tableau de la p. 23, lequel met en comparaison l'évolution des taux de chômage et des taux de financiarisation des entreprises non-financières en Europe. Les deux courbes évoluent d'une manière parfaitement similaire : plus les profits sont ponctionnés par l'actionnariat au lieu d'être réinvestis dans l'économie productive, plus le chômage augmente.

(19) Tous ces chiffres sont disponibles sur le site de la BNB, belgostat.nbb.be. Pour une meilleure compréhension de la question, se référer au Tableau II, qui montre de manière comparative que la ponction des bénéficiaires au sein des entreprises belges non financières va de pair avec une stagnation proportionnelle des frais salariaux au sein de ces mêmes entreprises.

(20) Différentes études sont disponibles. Pour un exposé des différentes méthodes utilisées, voir l'analyse du Réseau pour une Justice Fiscale (RJF) : http://www.hetgrotegeld.be/index.php/les_grosses_fortunes/detail_belastingen/1616.

Pour une étude approfondie sur les pourcentages des PIB auxquels correspond la fraude fiscale dans différents pays, voir DULBEA, *Estimation de la fraude fiscale en Belgique, 2010*, p.38. Disponible ici : <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>.

Le problème du chômage de masse est avant tout un choix politique.

blèmes structurels qui, gérés tels qu'ils le sont, minent peu à peu les fondements de l'Etat social.

S'il y a une chose à retenir, c'est que le problème du chômage de masse est avant tout un choix politique : les priorités, telles qu'elles sont fixées à l'agenda politique, ne sont pas de réduire le taux de chômage mais bien de gérer le flux des chômeurs. Nuance capitale, puisque ce faisant, on favorise toujours plus une classe de possédants, les actionnaires, au détriment des masses salariales, de l'emploi et des conditions de travail. Pour justifier cela, c'est toujours la même rengaine : compétitivité ou, pour le dire de manière moins hypocrite, loi d'airain des salaires.

Tant qu'un vaste débat public de fond n'aura pas lieu et que ces